

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 3 septembre 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2024-123

AVENANT À LA CONVENTION
CONSTITUTIVE D'UN
GROUPEMENT DE COMMANDES
RELATIF À L'ACHAT DE
DIVERSES FOURNITURES ET
PRESTATIONS DE SERVICES
POUR LA COMMUNE, LA CAISSE
DES ÉCOLES ET LE CCAS DE LE
PORT

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 26 août 2024.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie le
4 septembre 2024.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi
3 septembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien
5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme
Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint,
Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Franck Jacques
Antoine, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain
Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, Mme Sophie
Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique
Bassonville, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme
Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par
Mme Catherine Gossard, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe par M. Armand Mouniata, M. Jean-Paul Babef par
M. Guy Pernic, Mme Claudette Clain Maillot par Mme
Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick
Le Toullec, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Sergio Erapa à 17h10
(affaire n° 2024-110), Mme Honorine Lavielle à 17h13
(affaire n° 2024-110), M. Henry Hippolyte à 17h16 (affaire
n° 2024-111), M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint à 17h22 (affaire
n° 2024-112), M. Jean-Claude Adois à 17h24 (affaire n°
2024-112), M. Didier Amachalla à 17h24 (affaire n° 2024-
112), Mme Barbara Saminadin à 17h25 (affaire n° 2024-
112).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M.
Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia
Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2024-123

**AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES RELATIF À L'ACHAT DE DIVERSES FOURNITURES ET
PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA COMMUNE, LA CAISSE DES ÉCOLES ET LE
CCAS DE LE PORT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.21 13-6, L.2113-7 et suivants ;

Vu la délibération n° 2020-113 du conseil municipal du 6 octobre 2020 approuvant la constitution d'un groupement de commandes permanent pour diverses fournitures et prestations de services entre le CCAS, la Caisse des Ecoles et la commune de Le Port ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 21 août 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les modifications apportées par voie d'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à l'achat de fournitures et prestations de services pour la Commune, la Caisse des Écoles et le CCAS de Le Port ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer l'avenant à la convention constitutive de groupement de commande annexé au rapport ainsi que tout document y afférent.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À L'ACHAT DE DIVERSES FOURNITURES ET PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA COMMUNE, LA CAISSE DES ÉCOLES ET LE CCAS DE LE PORT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes relatif à l'achat de diverses fournitures et prestations de services pour la Commune, la Caisse des Ecoles et le CCAS de Le Port.

Le 6 octobre 2020, le conseil municipal a approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre le CCAS, la Caisse des Ecoles et la commune de Le Port pour l'achat en commun de diverses fournitures et prestations de services afin de réaliser des économies d'échelle et d'optimiser l'efficacité économique des achats.

En outre, et dans le même objectif, il apparaît nécessaire de compléter la convention constitutive en y ajoutant :

Les travaux suivants :

- Voiries et Réseaux Divers (VRD),
- Gros-œuvre, charpente, couverture, second œuvre,
- Etanchéité, peinture,
- Electricité,
- Plomberie.

Les prestations intellectuelles suivantes :

- Maîtrise d'œuvre,
- Contrôle technique,
- Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS).

Les prestations de services suivantes :

- Service de gardiennage,
- Acquisition, location et entretien de modulaires,
- Location de véhicules légers et utilitaires,
- Nettoyage en hauteur,
- Acquisition et entretien des climatiseurs,
- Achat de billets d'avion.

Ces ajouts nécessitent la passation d'un avenant qu'il incombera à chaque partie prenante, Ville, CCAS et Caisse des Ecoles, de faire valider par leurs assemblées délibérantes respectives.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les modifications apportées par voie d'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à l'achat de fournitures et prestations de services pour la Commune, la Caisse des Écoles et le CCAS de Le Port ;

- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer l'avenant à la convention constitutive de groupement de commande ci-annexé ainsi que tout document y afférent.

Pièce jointe :

- Avenant à la convention constitutive de groupement de commandes

**Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes
relatif à l'achat de diverses fournitures et prestations de services pour la
Commune de Le Port, la Caisse des Ecoles et le CCAS**

ENTRE :

La commune de Le Port, représentée par monsieur Olivier Hoarau, maire en exercice dûment habilité aux présentes par délibération n° 2020-073 du conseil municipal en date du 15 juillet 2020.

Ci-après, dénommée la Commune

La Caisse des Ecoles représentée par madame Mémouna Patel, agissant en qualité de Vice-présidente, dûment habilitée aux présentes par délibération n°.../... du comité d'administration de la caisse des écoles, en date du.../.../...

Ci-après, dénommée la Caisse des Ecoles,

Le Centre Communal d'Action Sociale, représenté par monsieur Franck Jacques Antoine, agissant en qualité de Vice-président, dûment habilité aux présentes par délibération n°.../... du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, en date du.../.../...

Ci-après, dénommée le CCAS,

Ensemble, dénommés Les parties,

Il est préalablement rappelé ce qui suit :

Le code des marchés publics prévoit la possibilité de constituer des groupements de commandes lorsque plusieurs personnes morales souhaitent coordonner et regrouper leurs achats.

Le 6 octobre 2020, conformément aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique, le conseil municipal de Le Port a approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune, la Caisse des Ecoles, le CCAS pour l'achat en commun de diverses fournitures et prestations de services afin d'optimiser les procédures de marchés publics visant à satisfaire les besoins communs aux trois entités, de réaliser des économies d'échelle et d'optimiser l'efficience économiques des achats. La Commune en est le coordonnateur.

Depuis la signature de ladite convention, de nouveaux besoins communs à la Commune, à la Caisse des Ecoles et au CCAS sont apparus, justifiant une modification de la convention constitutive pour inclure de nouveaux segments d'achats.

Ceci rappelé, les parties ont convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet l'ajout de nouveaux segments d'achats, à la convention constitutive du groupement de commandes relatif à l'achat de diverses fournitures et prestations de services pour la Commune, la Caisse des Ecoles et le CCAS de Le Port, du 29 janvier 2021.

Article 2 : Modification du périmètre d'action de la convention constitutive de groupement de commandes

L'article 2 « périmètre du groupement de commandes » de la convention constitutive de groupement précitée est complété par les segments d'achat suivant :

Les travaux :

- Voiries et Réseaux Divers (VRD),
- Gros-œuvre, charpente, couverture, second œuvre,
- Etanchéité, peinture,
- Electricité,
- Plomberie.

Les prestations intellectuelles suivantes :

- Maîtrise d'œuvre,
- Contrôle technique,
- Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS).

Les prestations de services suivantes :

- Service de gardiennage,
- Acquisition, location et entretien de modulaires,
- Location de véhicules légers et utilitaires,
- Nettoyage en hauteur,
- Acquisition et entretien des climatiseurs,
- Achat de billets d'avion.

La liste des achats prévue ci-dessus pourra évoluer par voie d'avenant en fonction des besoins exprimés par les parties.

Article 3 – Dispositions particulières

Toutes les clauses de la convention constitutive initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Article 4 – Prise d'effet de l'avenant

Les modifications introduites par le présent avenant entrent en vigueur à compter de sa signature par les parties et après transmission au contrôle de légalité.

Fait à Le Port en trois exemplaires, le

La Commune

La Caisse des Ecoles

Le CCAS

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le 13/09/2024

ID : 974-219740073-20240903-DL_2024_123A-DE



Le coordonnateur
Olivier HOARAU

Mémouna PATEL

Franck JACQUES ANTOINE